



# **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Année 2019**

**Rapport d'activité**

# RAPPORT D'ACTIVITE GENERAL

## ANNEXES PAR TERRITOIRE (sur demand<sup>2</sup>e)

## SOMMAIRE

<b>1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS.....</b>	<b>4</b>
1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D.....	4
1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION.....	5
1.2.1 Les délégués communaux .....	5
1.2.2 Les délégués au comité syndical du S.I.D. et au conseil d'admistration de la régie du SID.....	5
1.3 PRESIDENT ET VICES-PRESIDENTS.....	6
1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID .....	6
1.5 COMMISSIONS .....	7
1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS DES ORGANISATIONS EXTERIEURES .....	7
<b>2- GESTION .....</b>	<b>7</b>
2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	8
2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE.....	8
2.3 GESTION DES RESSOURCES HUMAIRES .....	9
2.3.1 Statut du personnel.....	9
2.3.2 Evolution des effectifs .....	9
2.3.3 Délégués du personnel.....	10
2.3.4 Absences.....	10
<b>3- CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>10</b>
<b>4- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2019 .....</b>	<b>11</b>
4.1 SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 .....	11
4.1.1 Section fonctionnement.....	11
4.1.2 Section Investissement.....	14

4.1.3 Résultats .....	15
4.2 ETAT DE LA DETTE .....	15
4.3 ETAT DU RECOUVREMENT .....	16
<b>5- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2019 .....</b>	<b>16</b>
<b>6- PERFORMANCE DES RESEAUX .....</b>	<b>20</b>
<b>7- ETAT D'AVANCEMENT DES GRANDS PROJETS DU SID.....</b>	<b>21</b>
7.1 CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU SID .....	21
7.2 STATION DE POMPAGE DE TRIBOULIERES.....	22
7.3 ALIMENTATION DU RESEAU D'ALLEX-MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE.....	23
7.4 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON ...	25
7.5 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE.....	26
7.6 CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION - COMMUNES DE CHATEAUDOUBLE ET DE PEYRUS....	27
7.7 ALIMENTATION DES AGRICULTEURS DE L'EX ASA DE SAUZET PAR L'EAU DU RHONE.....	28
7.8 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN.....	29
<b>8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>29</b>
<b>9- REFORME DE LA GOUVERNANCE DU SID .....</b>	<b>30</b>
9.1 MISE EN PLACE DE NOUVEAUX STATUTS ET D'UN REGLEMENT INTERIEUR.....	30
9.2 EVOLUTION DE LA DIRECTION OPERATIONNELLE DU SID .....	31
<b>10- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB .....</b>	<b>31</b>
<b>11- ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D. ....</b>	<b>31</b>

# 1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

## 1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D.

Les arrêtés inter-préfectoraux des départements de l'Isère et de la Drôme du 11/12/2012, 27/05/2013, 11/05/2015 ont créés le Syndicat d'Irrigation Drômois.

Le périmètre regroupe 125 communes des départements de la Drôme et de l'Isère.

Le S.I.D. assure :

- l'exploitation des installations d'irrigation collective (canaux, retenues, barrages, stations de pompage, réseaux et autres ouvrages annexes apportés ou présents sur le territoire des collectivités membres du S.I.D),
- l'exploitation de centrales hydroélectriques et la production d'électricité,
- la gestion administrative, juridique, comptable du syndicat,
- la construction de nouveaux équipements pour l'irrigation ou la production électricité,
- des prestations de gestion administratives et/ou techniques pour le compte d'autres structures collectives ayant pour objet principal l'irrigation (Associations Syndicales Autorisées, Associations Foncières Rurales, etc.).

Au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant :

- Territoire du Canal de la Bourne
- Territoire de la Plaine de Romans
- Territoire du Sud Est Valentinois
- Territoire de Crest Nord
- Territoire Allex-Montoison
- Territoire de Crest Sud
- Territoire de Marsanne
- Territoire Rhône - Montélimar
- Territoire de Drôme Nord
- Territoire de Valloire Galaure
- Territoire de Peyrins Geysans
- Territoire de Larnage
- Territoire de Serves Erôme Gervans
- Territoire d'Etoile Livron
- Territoire de Loriol Clionsclat
- Territoire du Tricastin/St Restitut
- Territoire Drôme des collines

Le SID permet de regrouper et mutualiser les compétences pour gérer au mieux l'ensemble de l'irrigation collective. Son rôle est d'exploiter et de gérer l'irrigation pour plus de 15 000 clients, en s'adaptant aux besoins agricoles, tout en restant dans le cadre de la loi sur l'eau.

Il maintient des relations étroites avec le SYGRED (Syndicat mixte de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme) : Assistant à Maîtrise d'ouvrage en ingénierie financière du SID, chargé des orientations de la politique de l'eau au niveau départemental et porteur des Organisme Unique de Gestion des prélèvements d'eau à usage agricole sur les bassins versants de rivières Classés en Zone de Répartition des eaux (ZRE).

Le SID réalise les travaux nécessaires pour utiliser au mieux la ressource en eau dans le respect de tous les utilisateurs. Il pérennise une tradition d'irrigation dans le département (ex : la Bourne irrigue la plaine de Valence depuis 1884) afin d'envisager l'avenir pour une agriculture dynamique et compétitive.

A ce jour le SID gère :

- 107 stations de pompage d'eau
- 80 Km de canaux d'irrigation
- 2 centrales de production hydroélectrique
- 1 Barrage sur la rivière Bourne (hauteur 12 m)
- 1 réserve de 700 000 m<sup>3</sup>
- 2000 Km de réseaux de distribution sous pression

## 1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION

### 1.2.1 LES DELEGUES COMMUNAUX

Chaque commune désigne 2 délégués pour les représenter au S.I.D. soit un total de 250 délégués.

### 1.2.2 LES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET AU CONSEIL D'ADMNISTRATION DE LA REGIE DU SID

En application des statuts du S.I.D., les délégués communaux se réunissent au sein de chaque territoire pour désigner leur représentant au comité syndical du S.I.D. (organe délibérant de la collectivité).

Chaque territoire est représenté, quelle que soit sa surface irriguée par un délégué et au delà de 350 ha par un délégué par tranche de 350 ha.

Les représentants extérieurs au conseil d'administration de la régie du SID sont :

- Communes du Royans : M Micoulod
- Chambre d'agriculture : Mme Vial
- Représentants des usagers agricoles : M Chovin - M Grandouillet, M Durand
- Représentant des usagers non agricoles : M Forest

Conformément aux statuts du SID, le comité syndical se réunit :

- ⇒ En formation élargie (avec les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie aurait eu vocation à donner un avis :
  - ✓ organisation générale des services,
  - ✓ vote du budget,

- ✓ vote des tarifs du service,
- ✓ et toute question relative au fonctionnement de la régie,
- ✓ ....

⇒ En formation restreinte (sans les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie n'avait pas d'avis à donner :

- ✓ désignation du directeur,
- ✓ élection du président et des vice-présidents,
- ✓ modifications des statuts du syndicat,
- ✓ composition du comité syndical,
- ✓ désignation des membres extérieurs,
- ✓ ...

### 1.3 PRESIDENT ET VICES-PRESIDENTS

Elus le 13/05/2014, le S.I.D. est représenté à partir du 13/05/2014 par :

M Bernard VALLON : Président

1<sup>er</sup> Vice Président : M Luneau Guy : gestion du personnel

2<sup>ème</sup> Vice Président : M Cruzet Jean Paul : Finances

3<sup>ème</sup> Vice Président : M Garin Maryannick : Grands projets structurants

4<sup>ème</sup> Vice Président : M Peyrard Hervé : relations avec les institutionnels

5<sup>ème</sup> Vice Président : M Chovin Léo : Communication – relations avec les médias

6<sup>ème</sup> Vice Président : M Valentin Denis : Gestion du foncier et des bâtiments

7<sup>ème</sup> Vice Président : M Chastang Jean Christophe : Refonte statuts du SID

8<sup>ème</sup> Vice Président : M Traversiers Richard : Matériels et moyens d'exploitation

9<sup>ème</sup> Vice Président : M Gilles André : Relations avec les irrigants

### 1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID

Le bureau du SID et le comité directeur de la régie du SID est constitué de :

M Le Président : M Bernard Vallon

Les Vice-Présidents

Un représentant par territoire : M Grangeon (Sud Est Valentinois), M Blanc (Crest Sud), M Pommarel (Crest Nord), MM Klein, Royannez, Vignon, Serret (Canal de la Bourne), M Flachaire (Marsanne), M Carlin (Plaine de Romans), M Gregoire (Allex-Montoison), M Montheux (Loriol-Cliousclat), M Marlhens (Etoile-Livron), M Begot (Drôme Nord), M Bremand (St Restitut), M Andréujol (Tricastin), M Cotte (Peyrins-Geyssans), M Chanas (Larnage), M Luizet (Rhône-Montélimar), Guironnet (Valloire-Galaure), M Lays (Serves-Erôme-Gervans), M Genton (Ouest Romanais)

## 1.5 COMMISSIONS

### Composition de la commission d'appel d'offres :

M Vallon – M Crouzet - M Peyrard - M Garin – M Chastang – M Guironnet

### Composition de la commission de délégation de services publics :

M Vallon – M Chanas, - M Chastang – M Luneau – M Valentin – M Andréujol

### Composition de la commission "réforme de la tarification"

M Vallon – M Luneau – M Garin – M Chovin – M Traversier

### Composition de la commission "projet nouveau siège"

M Vallon – M Luneau - M Valentin

## 1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS DES ORGANISATIONS EXTERIEURES

SAEML Rhône-Vallée : M Valla Jean Michel

CLE du Val de Drôme : M Gregoire Emmanuel

CLE du Sage Molasse Miocène : M Bernard Vallon

CLE du Sage Bièvre-Lies-Valloire : M Guironnet Laurent

SYGRED : M Vallon – M Grangeon – M Klein – M Blanc – M Chastang – M Peyrard – M Crouzet – M Luneau – M Chanas – M Garin – M Guironnet

## 2- GESTION

La gestion des activités du SID est mixte :

- certains territoires sont gérés en délégation de service public,
- certains territoires sont gérés en régie directe

## 2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

3 Territoires sont gérés sous contrats de délégation de service public

### Territoire Etoile/Livron

- délégataire SAUR
- fin du contrat : fin 2030

### Territoire Larnage

- délégataire VEOLIA
- fin du contrat : fin 2027

### Territoire Servès Erôme Gervans

- délégataire SAUR
- fin du contrat : fin 2022

## 2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE

Les autres territoires sont gérés en régie par les équipes du SID

Le S.I.D. a été organisé en :

- une **direction générale** implantée dans les locaux de St Marcel Lès Valence, avec les fonctions d'administration générale, de comptabilité, de gestion des ressources humaines.
- 3 Antennes d'exploitation :
  - **antenne "plaine de Valence"** implantée dans les locaux de St Marcel lès Valence assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés entre la rivière Isère et la Rivière Drôme,
  - **antenne "plaine de Romans"** implantée dans les locaux de St Paul Les Romans assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au nord de la rivière Isère,
  - **antenne "plaine de la Valdaine"** implantée dans les locaux de Montboucher sur Jabron assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au sud la Rivière Drôme,
- 4 services support (implantés dans les locaux de St Marcel Lès Valence)
  - service "**Gestion abonnés**",
  - service "**Maintenance Electromécanique**",

- Service "**Travaux Publics**",
- Service "**Marchés publics**".

## 2.3 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 2.3.1 STATUT DU PERSONNEL

Au 31/12/2019, l'effectif du S.I.D. est de 47 personnes.

Statut	Nb
Privé	38
Public titulaire	8
Public contractuel	1

Dont 4 agents en temps partiel

### 2.3.2 EVOLUTION DES EFFECTIFS

Nombre de départs à la retraite : 1

- M MARTINET Pierre

Nombre de recrutements : 5

- Madame LASAUSSE Sophie en qualité de Directrice Générale des Services (titulaire de la fonction publique territoriale),
- M DUCROS Jean Claude (CDD), en qualité d'agent d'exploitation au service TP,
- M BASS Pierre Alain (CDI), en qualité d'électricien-automaticien,
- M. BOULEMKHALI Yourik (CDI), en qualité d'agent d'exploitation de réseau
- M LECOMTE Benjamin : passage en CDI en qualité d'agent d'exploitation de réseau.

Nombre de prolongations de contrat : 1

- M REGNAULD DE LA SOUDIERE Manuel : renouvellement CDD en qualité de manœuvre,

Nombre de départs : 4

- M GERMAIN Gilbert,
- M BOYARD Florent,
- M FRAYSSE Jérémy,
- M BROTTIER Nicolas.

### 2.3.3 DELEGUES DU PERSONNEL

Election des délégués du personnel le 05/06/2018 :

- M Veyrier Jean Luc et M Reboul Marie Pierre : titulaires
- M Hugon Sébastien et M ARNAUD Baptiste : suppléants

### 2.3.4 ABSENCES

- 454 jours d'absence pour maladie
- 32 jours d'absence pour maladie professionnelle
- 95 jours d'absence pour accident du travail

A noter une diminution de l'absentéisme global en 2019 par rapport à 2018.

## 3- CONTEXTE GENERAL

L'hiver et le début de printemps 2019 ont été marqués par des précipitations importantes sur les massifs montagneux qui comportaient également une bonne réserve de neige.

Cela s'est traduit par des débits soutenus des cours d'eau ayant leur origine dans le Vercors (Bourne et Drôme) pendant la première partie de la saison.

Cette disponibilité des ressources en eau sur le 1<sup>er</sup> semestre a permis de limiter le recours aux prélèvements complémentaires par pompage dans l'Isère et a entraîné une bonne productivité des centrales hydroélectriques.

La saison d'été et le début d'automne ont été très secs entraînant des consommations d'eau supérieures aux moyennes et des restrictions d'usage dans le Val de Drôme, la Galaure et la Drôme des collines.

Des évènements climatiques violents et imprévisibles (2 épisodes de grêle) ont impacté certains territoires (Larnage, Drôme des collines, Plaine de Romans, Peyrins-Geysans et partiellement le territoire du canal de la Bourne) et leur consommation d'eau.

Mais globalement, les ventes d'eau sur l'ensemble du SID sont supérieures de 10% environ aux moyennes et aux hypothèses ayant servi à l'établissement du budget 2019 pour s'établir à 59,66 Mm3 (hors réseaux en gestion déléguée).

## 4- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2019

### 4.1 SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

#### 4.1.1 SECTION FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2019	
	BUDGETISE	REALISE
011 CHARGES CARACT. GENERAL	5 807 327,30 €	5 609 341,95 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 300 400,00 €	2 266 786,58 €
65 AUTRES CHARGES GESTION	116 300,00 €	115 026,93 €
66 CHARGES FINANCIERES	83 686,00 €	75 882,41 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 250,00 €	37 042,10 €
022 DEPENSES IMPREVUES	192 461,00 €	- €
023 VIR. SECTION INVEST.	250 000,00 €	- €
042 AMORTISSEMENTS	2 688 172,00 €	2 677 991,16 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	11 491 596,30 €	10 782 071,13 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	2019	
	BUDGETISE	REALISE
013 ATTENUATION DE CHARGES	281 815,30 €	324 978,22 €
70 VENTES DE PRODUITS	10 054 990,00 €	10 882 679,59 €
75 PRODUITS GESTION	497 130,00 €	788 695,53 €
76 PRODUITS FINANCIERS	10,00 €	9,48 €
77 PRODUITS EXCEPT.	- €	1 412 110,56 €
042 OPERATION D'ORDRE	657 651,00 €	657 602,30 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	11 491 596,30 €	14 066 075,68 €

**Remarques :**

Le chapitre 75 comptabilise notamment les produits liés au dispositif «énergie réservée » qui permet la rétrocession à des acteurs locaux d'une partie de l'électricité produite par des concessions hydroélectriques. Ce dispositif est régi par un arrêté du 23 février 2016 relatif aux réserves en énergie mentionnées aux articles L.522-1 à L. 522-4 du code de l'énergie. Il permet au syndicat de bénéficier de « rabais » versés directement par la Compagnie Nationale du Rhône sous forme de 3 acomptes trimestriels sur la base des consommations électriques de l'année N-1 et d'un 4ème acompte et solde calculé sur l'année N.

Le chapitre 77 comptabilise les produits exceptionnels. En 2019, le SID a perçu un remboursement de Contribution au Service Public de l'Énergie (CSPE) pour l'année 2015 de 1.345.066 €. La CSPE est une taxe prélevée sur l'ensemble des consommateurs d'électricité (professionnels et particuliers). Elle est proportionnelle au volume d'électricité consommée et sert à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité (politiques de soutien au développement des énergies renouvelables, financement du chèque énergie pour les foyers aux revenus modestes etc.)

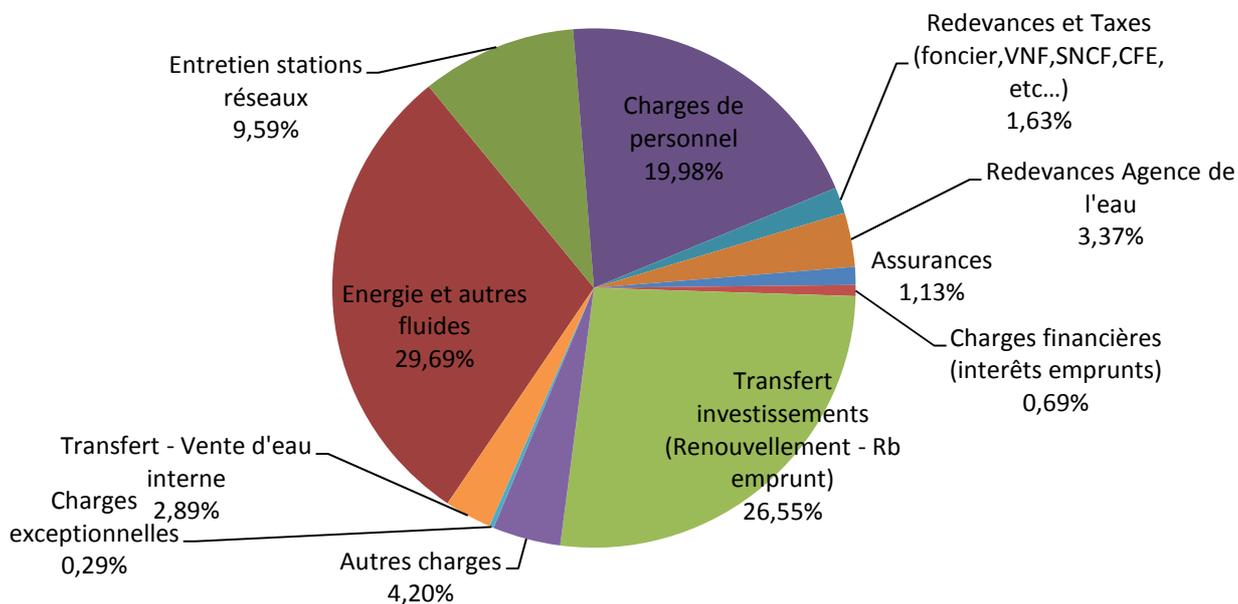
Suite aux démarches entreprises par les services du SID, le Syndicat bénéficie désormais de taux réduits spécifiques aux activités industrielles (2€ par MWh au lieu de 22,5€ par MWh).

De plus, la qualité d'activité industrielle du SID (SPIC) a permis d'obtenir 4 remboursements au titre des années 2015 à 2018, pour un montant total de 4 832 775 € :

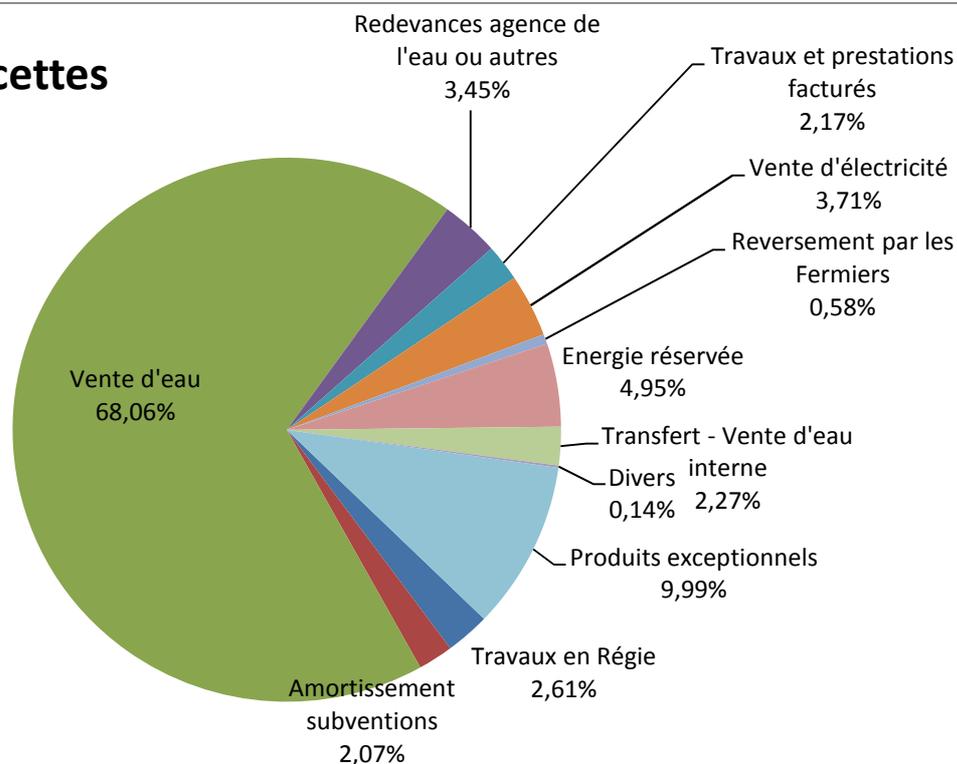
1. En 2018 : 1 035 124 € au titre de l'année 2015,
2. En 2018 : 1 345 619 € au titre de l'année 2017,
3. En 2019 : 1 345 066 € au titre de l'année 2015,
4. En 2020 : un remboursement de 1 106 966 € est attendu au titre de l'année 2018.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le taux réduit de CSPE est appliqué directement sur les factures de consommations. Cette situation a permis une économie de 1 130 000 € sur l'année 2019.

## Année 2019 : Dépenses



## Année 2019 : Recettes



#### 4.1.2 SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	2019	
	BP	CA
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 717 123,62 €	2 411 802,43 €
16 EMPRUNTS	503 295,78 €	503 211,44 €
040 OPERATION ORDRE	657 651,00 €	657 602,30 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	99 562,94 €	66 357,94 €
TOTAL DES DEPENSES	16 057 533,34 €	3 638 974,11 €

INVESTISSEMENT RECETTES	2019	
	BP	CA
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	8 035 711,00 €	1 995 023,54 €
16 EMPRUNTS	1 730 000,00 €	- €
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 086,62 €	120,00 €
10 DOTATIONS - RESERVES	1 935 000,00 €	1 935 000,00 €
040 OPERATIONS ORDRE SECTIONS	2 688 172,00 €	2 677 991,16 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	14 748 532,56 €	6 674 492,64 €

Commentaires -> En attente versement :

- Subventions Triboulières
- Subventions Sauzet

#### 4.1.3 RESULTATS

2019						
	RESULTAT ANTERIEUR	PART. AFF. INV	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
Exploitation	4 646 860,07 €	1 935 000,00 €	10 782 071,13 €	14 066 075,68 €	3 284 004,55 €	5 995 864,62 €
Investissement	3 136 928,98 €		3 638 974,11 €	6 674 492,64 €	3 035 518,53 €	6 172 447,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 783 789,05 €</b>	<b>1 935 000,00 €</b>	<b>14 421 045,24 €</b>	<b>20 740 568,32 €</b>	<b>6 319 523,08 €</b>	<b>12 168 312,13 €</b>

#### 4.2 ETAT DE LA DETTE

**Capital restant du : 3 150 121,98 €**

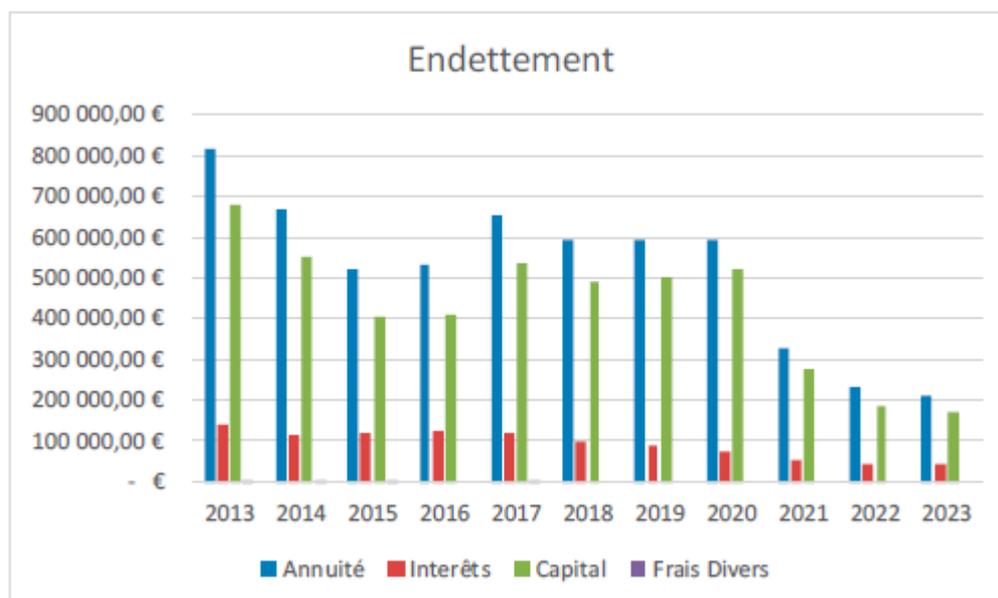
**Annuité de l'exercice 2019 : 593 679,96 €**

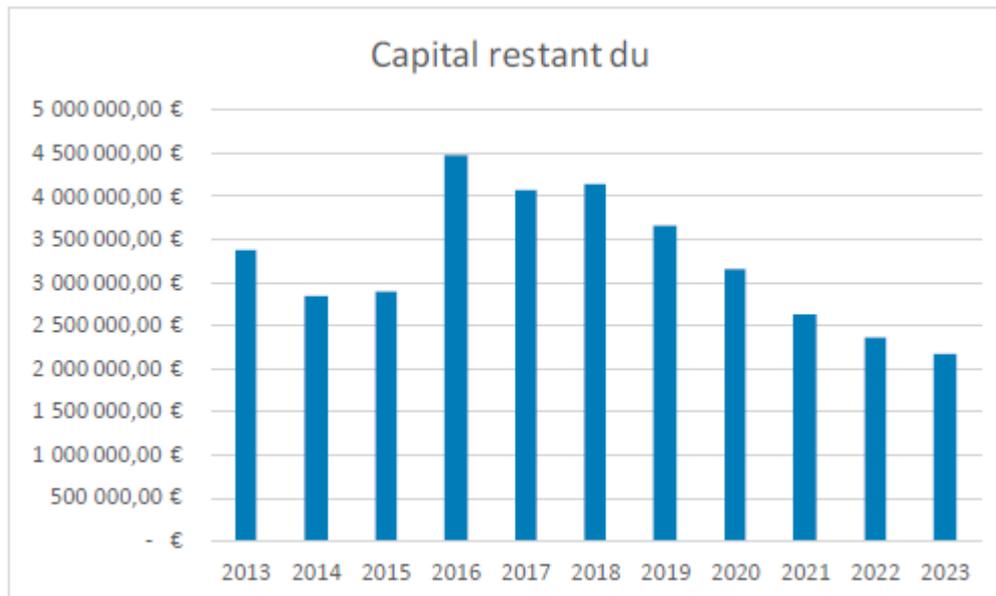
dont Capital : 503 195,78 €

dont Charges d'intérêts : 90 484,18 €

Le taux d'endettement du SID est faible, le ratio encours de la dette/recettes de fonctionnement est de 27,05 %.

La capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute) est inférieure à 1 an.





#### 4.3 ETAT DU RECOUVREMENT

Au 25/11/2019, les restes à recouvrer sont les suivants :

- exercice antérieurs	:	102 133,19 €
- exercice 2018 : 1 <sup>ère</sup> facture	:	16 202,12 €
- exercice 2018 : 2 <sup>ème</sup> facture	:	125 983,03 €
- exercice 2019	:	227 722,67 €

Il convient de noter qu'une partie non négligeable de ces impayés pourra encore être recouvrée ultérieurement.

### 5- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2019

#### **2018-7 : Site Internet**

Titulaire : INTERSED

Montant du marché : 6 857,50 € HT

#### **2018-9 : Travaux de pose de canalisations**

##### Lot 1 : Commune de Saint Paul Trois Châteaux

Titulaire : BERTHOULY

Montant du marché : 32 542,00 € HT

##### Lot 2 : Commune de Valence

Titulaire : SOGEA CHEVAL

Montant du marché : 77 902,00 € HT



Lot 8 : Serrurerie

Titulaire : BONHOMME METALLERIE

Montant du marché : 48 647,00 € HT

Lot 9 : Portes Sélectionnelles

Titulaire : RECORD

Montant du marché : 8 356,00 € HT

Lot 10 : Carrelage - Faïence

Titulaire : ANGELINO et Fils

Montant du marché : 35 819,52 € HT

Lot 11 : Peintures

Titulaire : ALT DURAND ENTREPRISE

Montant du marché : 26 046,40 € HT

Lot 12 : Electricité – Courant faible

Titulaire : SARL CHATTE

Montant du marché : 86 790,08 € HT

Lot 13 : Plomberie – Sanitaire – Rafrachissement – Ventilation – Air comprimé

Titulaire : SARL CHATTE

Montant du marché : 119 198,90 € HT

Lot 14 : Revêtements façades

Titulaire : ORAKCI

Montant du marché : 14 183,34 € HT

**2019-2 : Projet Alex-Montoison – Cuvelage (suite à appel d’offre infructueux)**

Titulaire : SARL SCOP RESURGENCE

Montant du marché : 315 590,00 € HT

**2019-3 : Fourniture Electricité – Accord Cadre avec Marché Subséquent -2020-2021)**

Lot 1 : Fourniture d'électricité Haute Tension (C2 & C3)

Titulaire : HYDROPTION

Lot 2 : Fourniture d'électricité Basse Tension (C4)

Titulaire : HYDROPTION

Lot 3 : Fourniture d'électricité Basse Tension (C5)

Titulaire : HYDROPTION

**2019-4 : Maîtrise Œuvre – Canal – Accord cadre à Bon de Commande (2019-2021)**

Titulaire : SAFEGE SUEZ

Montant maximum : 89 000 € HT

**2019-7 : Travaux génie civil rénovation canal – Accord Cadre (2019 -2022)**

Titulaire : SAS EIFFAGE

Montant maximum : 1 500 000 € HT

## **2019-8 : Travaux électrique basse tension**

### **Lot 1 : Station de pompage Les Marais**

Titulaire : CEGELEC

Montant du marché : 106 300,33 € HT

### **Lot 2 : Station de pompage de Mondy**

Titulaire : CEGELEC

Montant du marché : 133 292,05 € HT

## **2019-9 : Travaux Canalisations**

### **Lot 1 : Commune d'Allex**

Titulaire : OBOUSSIER TP

Montant du marché : 69 242,00 € HT

### **Lot 2 : Commune de Livron**

Titulaire : OBOUSSIER TP

Montant du marché : 60 469,00 € HT

### **Lot 3 : Commune de Bésayes**

Titulaire : BOISSET TP

Montant du marché : 31 419,10 € HT

### **Lot 4 : Commune de Chatuzange le Goubet**

Titulaire : BOISSET TP

Montant du marché : 51 225,00 € HT

## 6- PERFORMANCE DES RESEAUX

Territoire	Réseaux	Volumes consommés (m3)	Rendement
Drôme Nord	Tous réseaux	3 039 423	82,5%
Valloire Galaure	Tous réseaux	984 931	98,0%
Peyrins Geysans	Tous réseaux	42 531	105,0%
Drôme des collines	Crépol- Montchenu	71 031	100,3%
Drôme des collines	Herbasse BS (Bren - Crépol - Le Chalon - Marsaz - S Donat)	233 408	93,5%
Drôme des collines	Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu - Peyrins)	150 735	95,1%
Drôme des collines	Margès	332 596	102,3%
Drôme des collines	Bren - Marsaz	291 814	97,2%
Drôme des collines	Chavannes - Marsaz	300 525	99,5%
Drôme des collines	St Donat - Clérieux	65 315	102,8%
Plaine de Romans	Tous réseaux	2 789 344	90,8%
Bourne	Global tous réseaux	29 021 481	86,5%
Bourne	Portes les Valence/Fontaines	1 510 721	83,0%
Bourne	Riviers	482 770	nc
Bourne	Combeaux	352 790	114,9%
Bourne	Lilas 1/Lilas 2	4 293 283	nc
Bourne	Morliettes	681 428	nc
Bourne	Papelissier	586 944	68,2%
Bourne	Monts du Matin	3 539 988	93,4%
Bourne	St Marcel Sud	222 660	nc
Bourne	Plaine de Valence	2 274 838	nc
Bourne	Les Ruches	2 170 237	nc
Bourne	Mondy	437 002	nc
Bourne	A.M.C.	3 924 657	nc
Bourne	Hostun Jaillans	1 547 702	125,1%
Bourne	Vernet	519 905	nc
Bourne	Buzatte	289 825	97,0%
Bourne	Granges Les Beaumont	268 380	72,5%
Sud Est Valentinois		7 107 738	98,2%
Val de Drôme	Crest Nord	1 377 935	67,6%
Val de Drôme	Allex-Montoison	2 081 486	94,2%
Val de Drôme	Crest Sud Choméane	1 184 895	81,3%
Val de Drôme	Crest Sud Grâne	82 223	nc
Loriol Cliousclat		747 466	65,7%
Marsanne		6 919 730	85,5%
Rhône-Montélimar	Nord	2 077 258	61,6%
Rhône-Montélimar	Sud	5 575 913	83,2%
Sud	Tricastin Pression	773 039	nc
Sud	St Restitut	655 144	68,9%
<b>TOTAL</b>		<b>89 009 091</b>	<b>78,4%</b>

## 7- ETAT D'AVANCEMENT DES GRANDS PROJETS DU SID

### 7.1 CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU SID

Dès 2014, le Comité syndical a acté la nécessité de construire un nouveau siège social pour le syndicat d'irrigation drômois, comprenant un immeuble à usage de bureaux et un atelier, les locaux actuels s'avérant exigus et inadaptés.

Par acte du 13 mai 2016, le SID a acquis deux terrains d'une contenance totale de 6.798 m<sup>2</sup> sur la commune de Montélier, lieudit Les Tilleuls.

Par délibération du 15 mars 2016, le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre a été autorisé et le marché a été attribué à la société AGC Concept Architectes à CHATEAUNEUF SUR ISERE le 25 mai 2016.

Le permis de construire a été accordé le 3 janvier 2017. Il a fait l'objet d'un permis modificatif signé le 3 mars 2020.

La construction du nouveau siège a fait l'objet d'une consultation lancée le 20 février 2019. Les marchés ont été attribués comme indiqué dans le chapitre Marchés.

Le coût de l'opération s'élève à ce stade à :

Achat terrain .....	149.556 €
Maîtrise d'œuvre.....	159.000 €
Contrôle technique .....	4.290 €
CSPS.....	2.400 €
Raccordement ENEDIS .....	2.717 €
Travaux .....	1.764.745 €
<b>Soit au total .....</b>	<b>2.079.991 €</b>

Il est intégralement autofinancé.

D'autres dépenses interviendront ultérieurement (pont roulant pour atelier, mobilier de bureau, réseau informatique etc.).

La vente des locaux actuels a quant à elle fait l'objet d'une délibération en date du 28 mai 2019, au prix de 300.000 €.

Les ordres de service de démarrage des travaux ont été délivrés début septembre 2019.

La livraison était prévue initialement pour fin juillet 2020. Les délais seront prolongés pour cas de force majeure (épidémie de COVID 19).



## 7.2 STATION DE POMPAGE DE TRIBOULIERES

### Objectif :

Substitution partielle des prélèvements dans la rivière Bourne pour l'alimentation du canal de la Bourne par un prélèvement dans la rivière Isère afin de maintenir l'alimentation du canal de la Bourne malgré l'augmentation réglementaire de la valeur du débit réservé au droit du Barrage d'Auberives en Royans.

### Etat d'avancement :

Station de pompage opérationnelle pour la saison 2018 (2 millions de m3 prélevés).

### Coût et financement :

Le montant prévisionnel des travaux était de 2 300 000 € HT dont 50% éligibles.

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- FEADER : 259 000 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 250 000 €
- Région : 250 000 €
- Conseil Départemental de l'Isère : 46 000 €

Le montant final des travaux s'élève à 2 238 059,33 €HT.

Les demandes d'acompte et de solde sont en attente de paiement.



### 7.3 ALIMENTATION DU RESEAU D'ALLEX-MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE

#### Objectif :

Substitution des prélèvements dans la rivière Drôme au seuil des Puez par un prélèvement dans le fleuve Rhône afin de contribuer aux objectifs de réduction des prélèvements dans le bassin versant de la rivière Drôme classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

#### Etat d'avancement :

Le projet élaboré par le groupement de bureaux d'études SAFEGE/Ca'Eau en 2012 prévoyait de faire transiter l'eau du Rhône vers le réseau d'Allex-Montoison par le réseau d'Etoile/Livron. Les mesures effectuées par le Bureau d'études Ca'Eau au cours de la saison 2014 et surtout au cours de la saison 2015 ont relevé que les données transmises par l'exploitant du réseau (SAUR) étaient partielles, incomplètes et ne représentaient pas la réalité de la répartition des volumes distribués.

La conception du projet a donc été entièrement revue par le bureau d'étude Ca'Eau aux mois juillet-Aout 2016 (au vu des résultats des mesures faites sur le réseau et des données 2015 transmises par la SAUR en juin 2016). Par sécurité, il a été conçu une alimentation du réseau

d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône indépendante du réseau Etoile/Livron. Ce nouveau projet a été approuvé par le comité syndical du SID le 12/09/2016.

L'autorisation de prélèvement dans le Rhône a été délivrée par arrêté préfectoral le 17/08/2017.

Après un premier rejet, (lié à la méconnaissance au sein de la mairie d'Etoile sur Rhône des procédures liées aux raccordements ENEDIS), le permis de construire de la station de production a été délivré par la mairie d'Etoile sur Rhône le 31/01/2018. La parcelle pour la construction de cette station de pompage a été acquise.

Le permis de construire de la station de reprise a été délivré le 04/12/2017 par la commune d'Allex. La parcelle pour la construction de cette station de pompage a été acquise par le SID le 16/11/2015.

Malgré 70% de pré-accords (oraux, par mail ou par courrier), seulement 40% des conventions de servitudes liées au passage de la canalisation sur les communes d'Etoile sur Rhône et Livron sur Drôme ont été signées par les propriétaires des parcelles. Cette situation a obligé le SID à mettre en œuvre une procédure de mise en place de Servitudes d'Utilité Publique.

L'arrêté instituant une servitude de passage sur les terrains dont les propriétaires n'ont pas donné de facilités a été pris le 11 février 2019.

Les travaux ont démarré à l'automne 2019.

#### Coût et financement :

La tranche 1 a fait l'objet d'une réalisation pour un montant total de travaux de 1 348 890,21 € HT et des subventions suivantes :

- Agence de l'Eau RMC : 596 564 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 242 465,76 €
- FEADER : 171 265,49 €

Les tranches 2 et 3 sont en cours, pour un montant prévisionnel de 6 127 696 € HT.

Elles font l'objet des financements suivants :

- Agence de l'Eau RMC : 4 019 978 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 241 250 €
- FEADER : 608 746,40 €
- CNR : 350 000 €



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



LE DÉPARTEMENT



#### 7.4 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON

##### Objectifs :

L'objectif du présent projet est de mettre en place la meilleure configuration possible des réseaux d'Allex-Montoison et de Crest Nord Bas service afin d'utiliser au mieux les 2 ressources disponibles :

- Eau du Rhône : 2 000 m<sup>3</sup>/h
- Nappe d'Allex : 1 000 m<sup>3</sup>/h

Et supprimer totalement les prélèvements directs en période d'étiage (01/06 au 15/09) dans la rivière Drôme (seuil des Pues et seuil SMARD). Seul le prélèvement au seuil SMARD destiné à l'alimentation de la réserve de Crest Sud sera maintenu.

Le SID maintient la possibilité d'utiliser les alimentations suivantes :

- prélèvement direct dans la rivière Drôme au seuil SMARD en dehors de la période d'étiage donc avant le 1er juin et après le 15 septembre de chaque année (afin de pouvoir optimiser les consommations énergétiques).
- les alimentations par l'eau des rivières Isère et Bourne via le canal de la Bourne, le réseau du Sud Est Valentinois, la réserve de Juanon et le réseau de Crest nord Haut Service (à titre de secours en cas d'incident de fonctionnement).

Les travaux consistent en :

- Remplacement du puits d'essai réalisé en 2007 (équipé d'une pompe d'exhaure de 480 m<sup>3</sup>/h refoulant à 20 m HMT dans la bache d'Allex et utilisé comme apport de substitution

partielle à la prise d'eau dans le rivièrè Drôme au seuil des Pues) par 2 puits (équipés chacun d'une pompe de 250 m<sup>3</sup>/h à 150 m HMT refoulant directement sur le réseau de distribution d'Allex-Montoison). Les 2 pompes installées seront récupérées parmi les 4 pompes de la station de pompage d'Allex.

- Reprise des installations électriques (installations des 2 pompes sur variateurs de vitesse) et d'automatisme et les raccordements hydrauliques nécessaires à la mise en œuvre de ces 2 puits.

Le montant total a été estimé à 1 659 926,15€ HT dont 1 589 426,15 €HT subventionnables.

#### Etat d'avancement :

Les deux puits ont été réalisés au printemps 2019.

Les autorisations de passage ont été obtenues.

La demande de financement a été approuvée à hauteur de 80%. Mais le plan de financement précis n'est pas connu. Il reste en attente de validation de l'Agence de l'eau par la réalisation d'une étude économique. La consultation pour cette étude sera lancée au cours du premier trimestre 2020.

### 7.5 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE

#### Objectifs :

Permettre au réseau de Crest Sud de fonctionner aux périodes de pointe de consommations en autonomie quasi-totale sur sa réserve (prélèvement limité à 300 l/s sur la rivièrè Drôme) pendant une durée de 20 jours.

Achat des terrains propriété de l'état situés entre la réserve actuelle et la rivièrè Drôme.

#### Etat d'avancement :

Procédure d'acquisition des terrains achevée.

Curage de la réserve de Choméane partiellement réalisé en raison de contraintes techniques de l'entreprise.

Réalisation d'une tranchée drainante d'une longueur d'environ 100 mètres.

Un test de pompage dans la tranchée et un suivi sur le superficiel et en nappe ont été réalisés au cours de la saison 2018. Cela a montré que la nappe était malheureusement peu productive (rapport disponible sur demande au SID).

Le dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau pour l'extension de la réserve a été déposé à l'automne 2019. L'enquête publique se déroulera au cours du second trimestre 2020.

### Objectif :

Création d'un réseau d'irrigation sous pression sur les communes de Chateaudouble et Peyrus afin de substituer les prélèvements actuels (canaux d'irrigation et irrigants individuels) par un prélèvement limité en période d'étiage sur la Lierne et stockage intersaisonné de l'eau.

### Etat d'avancement :

Le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'irrigation collectif sous pression sur le secteur « Véore Amont » (Communes de CHATEAUDOUBLE et de PEYRUS) avec une retenue collinaire afin de répondre, aux besoins agricoles en eau et de se substituer aux prélèvements à usage agricoles dans les cours d'eau de la Lierne et de la Véore et dans les nappes du bassin versant de la Véore amont.

Combinée à l'arrêt des canaux, cette opération doit permettre l'atteinte des objectifs quantitatifs définis dans le cadre du PGRE fixés à 520 000 m3 pour le volet agricole.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2012 par le bureau d'études Ca'EAU concluant à la possibilité d'atteindre cet objectif en utilisant le prélèvement de l'ASA de la Martinette et la réalisation d'une réserve inter saisonnière d'eau.

Enfin, l'Avant Projet Détaillé (APD) a été réalisé en 2017 par le bureau d'études SAFEGE afin de définir les ouvrages nécessaires à la réalisation de ce projet :

- Prise d'eau dans la rivière Lierne indépendante du canal de la Martinette,
- Ouvrage de stockage inter saisonnier de 300 000 m3 alimenté par la prise d'eau (avec maintien d'une alimentation en période d'étiage contrôlée fonction du débit réservé) et une conduite gravitaire,
- Station de pompage pour la distribution d'eau de 1 200 m3/h.

Pour faire suite à cette étude, le Syndicat d'irrigation Drômois a défini :

- le périmètre potentiel d'irrigation,
- le réseau de distribution,
- les maillages potentiels avec les réseaux voisins
- les conditions économiques de réalisation de cette opération

et a engagé une campagne de pré-souscription au service d'irrigation collectif sous pression.

Le financement de ce projet estimé à plus de 8 millions d'euros reposera sur :

- Les financeurs institutionnels,
- Les exploitations agricoles de Peyrus et de Chateaudouble ayant souscrits au service d'irrigation collectif,
- Une mutualisation auprès des irrigants individuels du bassin versant de la Véore
- Une mutualisation auprès des irrigants collectifs du territoire Bourne-Valentinois

## Coûts et financement :

Le montant de l'APD, comprenant également des essais géotechniques, s'est élevé à 63 189 €HT.

L'assiette de financement s'élève à 36 074 €HT.

L'APD a été financé de la manière suivante (solde reçu en février 2020) :

- Conseil Départemental de la Drôme : 10 000 € (28%)
- Agence de l'Eau RMC : 18 859 € (52%)



Concernant les travaux, un positionnement a été obtenu par les financeurs et le coût de l'irrigation a été accepté par les acteurs locaux.

Le financement reste toutefois conditionné aux résultats d'une étude économique. Le lancement de la consultation pour cette étude est prévu au premier trimestre 2020.

## 7.7 ALIMENTATION DES AGRICULTEURS DE L'EX ASA DE SAUZET PAR L'EAU DU RHONE

### Objectif :

Substitution du prélèvement dans la rivière Roubion du canal de l'ASA de Sauzet par une alimentation par le réseau Nord du territoire Rhône-Montélimar (ressource fleuve Rhône).

### Etat d'avancement :

Travaux réalisés et mise en service en 2018.

### Coût et financement :

Le coût prévisionnel des travaux avait été estimé à 320 048,71 € HT.

Le financement prévisionnel est le suivant:

- Agence de l'Eau RMC : 214 288 € (69%)
- Conseil Départemental de la Drôme : 34 550 € (11%)

In fine, le montant des travaux est de 274 640,47€ HT, les subventions seront donc recalculées au prorata des dépenses éligibles. Cette opération n'est pas soldée.

### Objectif :

Remplacer le réseau gravitaire du Tricastin par un réseau sous pression afin d'améliorer la qualité de service pour l'irrigation et d'effectuer des économies d'eau

### Etat d'avancement :

Devant les difficultés d'établissement du plan de financement de l'opération, le SID a demandé que cette opération soit incluse dans le projet « Hauts de Provence Rhodanienne ».

## 8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : Déclaration de projet de Travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

(INERIS) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.

## 9- REFORME DE LA GOUVERNANCE DU SID

Afin de faire aux défis importants que l'irrigation doit relever (évolution de l'agriculture, réduction de l'impact environnemental, changement climatique, évolution du marché de l'énergie etc...), le SID a décidé de faire évoluer sa gouvernance.

Cette évolution se traduit par :

- Mise en place de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur,
- Réorganisation de la direction opérationnelle du SID.

### 9.1 MISE EN PLACE DE NOUVEAUX STATUTS ET D'UN REGLEMENT INTERIEUR

#### Objectifs :

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Résoudre les problèmes de quorum lors des sessions du comité syndical et du conseil d'administration de la régie d'exploitation
- Redynamiser le fonctionnement des territoires
- Renforcement la représentation du monde rural

#### Proposition adoptée par le SID :

- Une modification de la représentativité des communes aux territoires : 1 délégué + 1 suppléant au lieu de 2 délégués
- Une réduction du nombre de territoires et donc du nombre de délégués au SID
- La mise en place de suppléants

- Augmentation de la représentativité des usagers au conseil d'administration de la régie d'exploitation
- La limitation du nombre de vice-Présidents à 4 personnes

Les statuts ont été approuvés au comité du 21 mars 2019. Ils seront mise en œuvre après les élections municipales de 2020.

## 9.2 EVOLUTION DE LA DIRECTION OPERATIONNELLE DU SID

### Objectifs :

- Mettre en place une direction du SID commune avec la direction de la régie d'exploitation
- Anticiper les départs à la retraite et les fins de contrat de cadres du SID
- Améliorer le fonctionnement interne

### Stratégie adoptée par le SID :

- Recrutement de Madame LASAUSSE en tant que Directrice Générale des Services
- Recrutement d'un Directeur des travaux, grands projets et maintenance -> en attente
- Réorganisation des services : Monsieur GALLICE devient Directeur des Exploitations de la Régie du Syndicat d'Irrigation Drômois

## 10- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB

Un site d'information du SID a été mis en place au courant de l'année 2019 :

[www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

## 11- ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.

Le S.I.D. assure des prestations pour des organismes ou structures extérieures.

### **AFR de l'étoile :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable, suivi du contrat de prestations de services avec la SAUR.

### **ASA de Charmes :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

**ASA de la Gueule :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

**ASA des canaux du Charran :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

**ASA des Mattes :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

**SYGRED :**

Prestations gestion administrative et comptable,

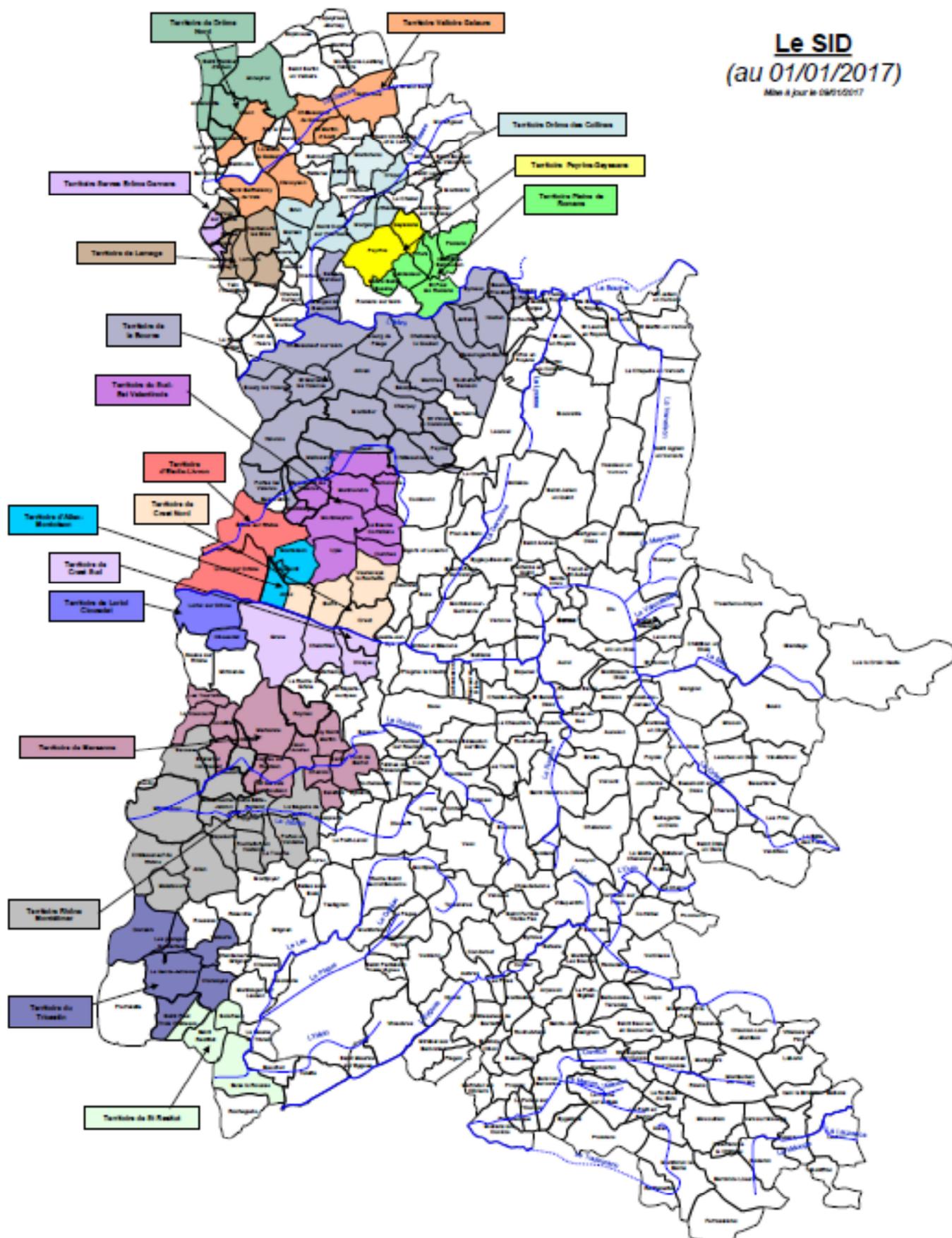
Prestations d'assistance technique à la gestion des OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements agricoles)

Prestations de conseils et d'assistance technique et juridique

**ASA des Malcontents :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

**Le SID**  
**(au 01/01/2017)**  
Mise à jour le 06/01/2017



**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

***Siège Administratif*** : 500, RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55